

Compagnie : L'EQUITE

M FABRE CEDRIC

Police n° : 1831293

130 ALLEE DES VENDANGEURS
CHEMIN DE BLANC

Contrat : Habitation

13270 FOS SUR MER

ATTESTATION D'ASSURANCE SCOLAIRE + CORPORELLE 2024-2025

La Compagnie **L'ÉQUITE**, 2 Rue Pillet-Will 75009 PARIS, représentée par la **S.A. AIMO-BOOT & Cie**, Société de courtage d'assurances, BP 2343, 38033 Grenoble Cedex 02, certifie que le chef de famille dont le nom est indiqué ci-dessus a souscrit un contrat d'assurance pour garantir les conséquences pécuniaires de sa **RESPONSABILITÉ CIVILE** lui incomtant en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés à des tiers, ainsi que par son(ou ses) enfant(s) scolarisé(s), s'il(s) est(sont) fiscalement à charge ou rattaché(s) à son foyer fiscal, au sens du code général des impôts, notamment du fait des activités scolaires et extra-scolaires.

Le ou les enfants désignés dans la liste ci-dessous bénéficient également d'une assurance **DOMMAGES CORPORELS** pour couvrir les conséquences directes de l'accident corporel survenu dans le cadre des activités scolaires ou universitaires obligatoires, au cours des classes de neige, de mer ou de voile, classes vertes ou de plein air ou à l'occasion des activités scolaires facultatives, socioculturelles, sportives, de détente ou récréatives organisées par les enseignants, les collectivités locales ou les associations avec l'accord du chef d'établissement (cours de rattrapage, cantine scolaire, sorties, voyages, séjours linguistiques, fêtes et kermesses scolaires...), y compris lors des stages en entreprise organisés par l'établissement scolaire ou universitaire, lors des trajets entre le domicile de l'élève assuré et le lieu où se déroulent ses activités scolaires ou universitaires et au cours de la vie privée de l'élève assuré et notamment pendant ses vacances scolaires ou universitaires.

Cette police est en vigueur jusqu'au 30/09/2025 sous réserve du paiement des primes d'assurance. La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et n'engage la Compagnie que dans les limites précisées par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Grenoble, le 15/07/2024

S.A. AIMO-BOOT & Cie
Service Production



Enfant(s) assuré(s) + date de naissance :
FABRE GIANNI 25/04/2016
FABRE GIULIA 11/06/2020